

## Secteurs prioritaires

En complément à ses programmes de bourses d'études et de prix, la Fondation Desjardins soutient des organismes dont les actions appuient directement la persévérance scolaire ou la réussite éducative.

- Persévérance scolaire : soutien à des projets visant à favoriser la poursuite d'un programme d'études chez les jeunes en s'appuyant sur les facteurs qui influencent la persévérance scolaire.
- Réussite éducative : aide directe aux jeunes pour développer leur plein potentiel en s'appuyant sur l'instruction, la socialisation et la qualification.

Voici des exemples de créneaux prioritaires qui découlent de cette orientation :

- Les initiatives visant à contrer le décrochage ou à favoriser le raccrochage scolaire;
- L'aide directe à la persévérance scolaire, notamment auprès des clientèles susceptibles de décrocher;
- Le développement des talents et des compétences des jeunes pour les préparer au marché du travail;
- La participation à des programmes de bourses en persévérance scolaire complémentaires à celui de la Fondation Desjardins ou d'autres entités du Mouvement Desjardins;
- Les initiatives de développement des compétences chez les tout-petits pour faciliter leur intégration au milieu scolaire;
- Les initiatives visant à faciliter la transition entre les différents niveaux scolaires;
- Le développement de la qualification et de la relève en lien avec les pénuries de main-d'œuvre et les métiers d'avenir;
- L'accompagnement des parents pour favoriser la réussite éducative de leurs enfants;
- Le développement d'outils ou d'initiatives permettant de soutenir les étudiants dans leur parcours scolaire et favorisant leur réussite éducative.

## Critères d'admissibilité

En plus de s'inscrire dans l'un des secteurs prioritaires, l'organisme demandeur doit répondre aux critères généraux suivants :

- Être un « donataire reconnu » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- Avoir son siège social au Canada;
- Maintenir ses frais d'administration à un taux raisonnable considérant la nature et l'importance de ses activités de même que le nombre d'années d'existence;
- Être en mesure de démontrer que les bénéficiaires du projet résident au Canada;
- Être en mesure de démontrer la viabilité et les retombées potentielles du projet.

## Exclusions

Les types de demandes suivantes ne sont pas admissibles :

- Les initiatives à portée locale ou régionale;
- Les projets ayant lieu à l'extérieur du Canada;
- Les commandites événementielles;
- Le financement du fonctionnement de base de l'organisme ou un supplément à un financement gouvernemental;
- Les projets qui ne concernent qu'un individu ou un groupe restreint d'individus;
- Les projets de soutien à une production artistique ou à une œuvre d'art;
- Les productions audiovisuelles qui ne sont pas de nature éducative;
- Les voyages et les excursions, même s'ils sont réalisés à des fins caritatives;
- Les projets liés à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique, à un groupe fondé sur une croyance, à un groupe de pression ou à des activités de lobbying;
- Les demandes présentées sous forme de sollicitation de masse.

## Critères de sélection

Les critères suivants seront pris en considération dans le choix des partenariats retenus :

- Le nombre de personnes rejointes par le projet;
- Les projets ayant un rayonnement sur un large territoire (ceux qui ont des retombées sur l'ensemble du territoire où Desjardins est présent seront prioritaires);
- Les projets qui ont une action directe, donc un nombre limité d'intermédiaires;
- La complémentarité avec les autres partenariats de la Fondation Desjardins et du Mouvement Desjardins;
- Les organismes membres ou clients de Desjardins seront prioritaires.

## Responsabilité du traitement des demandes

Desjardins soutient les collectivités de différentes façons. Selon sa portée ou sa nature, il est possible qu'une demande ne correspondant pas aux critères de la Fondation Desjardins puisse être transmise à une caisse ou à la Fédération des Caisses Desjardins. Toute demande remplie doit être acheminée selon les responsabilités suivantes :

- **Demandes à portée locale ou régionale**

Les demandes de partenariat dont la portée est locale ou régionale et qui offrent des retombées susceptibles de rejoindre les membres et la population d'une caisse ou d'un nombre restreint de caisses doivent être adressées au bureau des caisses de groupe ou à la caisse concernée selon l'adresse du siège social du demandeur ([www.desjardins.com/fr/votre\\_caisse](http://www.desjardins.com/fr/votre_caisse)).

- **Demandes de dons et de commandites**

Les demandes de commandites et d'engagements philanthropiques (don majeur) sont traitées et gérées par la direction Dons, Commandites et Marque, en collaboration avec les composantes, les secteurs d'affaires, les représentants régionaux et/ou les caisses, selon le cas. Veuillez consulter [l'engagement national du Mouvement Desjardins](#).

**Voici les étapes à suivre pour présenter une demande de partenariat à la Fondation Desjardins :**

1. Prenez connaissance du document d'information à propos des partenariats de la Fondation Desjardins afin de vous familiariser avec :

- nos secteurs prioritaires,
- les critères d'admissibilité,
- la liste des exclusions,
- les critères de sélection.

2. Remplissez tous les champs du formulaire ci-dessous.

3. Acheminez votre formulaire par courriel en joignant les documents suivants :

- la description du projet,
- le budget prévisionnel,
- le rapport annuel.

Nom de l'organisme	Nom du projet ou du programme
--------------------	-------------------------------

Nom et fonction du sollicitateur

Adresse postale complète de l'organisme

Téléphone	Télécopieur	Courriel
-----------	-------------	----------

Portée du projet

Nombre de personnes visées par le projet	Date du début de l'entente proposée	Date de fin de l'entente proposée	Montant demandé
--	-------------------------------------	-----------------------------------	-----------------

Est-ce que l'organisme est membre ou client de Desjardins?  oui  non

Si oui, indiquez le nom de la caisse ou du centre Desjardins Entreprises

Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Merci d'adresser votre demande par courriel à [fondation.desjardins@desjardins.com](mailto:fondation.desjardins@desjardins.com).

Nous communiquerons avec vous dans les **quatre à six semaines** suivant la réception de la demande.